

**ASSEMBLÉE NATIONALE**24 novembre 2025

---

NATIONALISATION D'ARCELORMITTAL FRANCE - (N° 2123)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 235

**AMENDEMENT**présenté par  
Mme Mansouri

-----

**ARTICLE PREMIER**

Compléter l'alinéa 4 par la phrase suivante :

« Ce décret est pris après consultation du Conseil économique, social et environnemental. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le CESE, en vertu de l'article 69 de la Constitution, est la troisième assemblée de la République chargée de représenter la société civile organisée. Si notre groupe est en principe opposé au maintien du CESE, peut être trouvera-t-il une réelle raison d'exister dans le cas où sa consultation permettrait de recueillir l'avis des partenaires économiques et sociaux sur les conséquences industrielles, environnementales et sociales de la mesure envisagée, renforçant ainsi la participation démocratique au processus.